



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

Bureau de détachement France-Italie

France : région Auvergne-Rhône-Alpes

Italie : Piemont – Val d'Aoste

Bilan d'activité quantitatif

Années	2018	2019	2020	2021
Saisines France → Italie	1	2	5	-
Saisines Italie → France	0	0	0	1

Bilan d'activité qualitatif

- Secteurs concernées :
 - Bâtiment – travaux publics
 - Industrie
 - Travail temporaire
- Origine des saisines : inspection du travail ; souvent de Savoie ou Haute-Savoie mais aussi PACA ou bureau de liaison national
- Objet des questions
 - Demande d'information sur l'existence ou le statut réel d'une entreprise qui se déclare entreprise de travail temporaire
 - Réglementation italienne sur la garantie financière des entreprises de travail temporaire

Changement de référent à compter du 1^{er} avril 2021

Pourquoi :

- Entrée en vigueur de la réforme de l'Etat au 1^{er} avril : évolution notamment au niveau départemental
- Déclaration de coopération conclue le 15 octobre 2020 entre la France et l'Italie : la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes désignée comme bureau de liaison, donc échelon régional et non plus départemental
- Objectif d'élargir à tous les départements les sujets d'articulation avec l'Italie , même si la Savoie continuera à être très fortement impliquée compte tenu notamment du chantier du Lyon Turin.

Nouvelle responsable : Claire Arribert

- Inspectrice du travail à l'Unité régionale d'appui et de contrôle en matière de lutte contre le travail illégal (URACTI)
- Pourquoi :
 - Basée en Savoie, zone frontalière, avec cependant une compétence sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Pilote de l'action de contrôle du chantier Lyon-Turin pour les prestations de service internationales